DLP 12-5-78430972

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS - TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 112 - (11/78), 9 MAI 1978

VIGNE

EXCORIOSE

Actuellement le débourrement est très hétérogène. Le premier traitement contre l'excoriose doit être réalisé lorsque 50 % des bourgeons sont au stade D (pointe verte), le deuxième lorsque 50 % des bourgeons sont au stade E (1ère feuille étalée). Il faudra alors penser à ajouter un anti-oïdium.

ACARIOSE

Attention, du fait du départ en végétation assez lent, ce ravageur peut causer des dégâts importants. Dans les parcelles atteintes en 1977 (très nombreuses dans le Haut-Poitou), on profitera des traitements excoriose pour intervenir en ayant soin de bien surveiller les bois (pour les produits se reporter à notre bulletin du 31.3.78).

POMMIER - POIRIER

TAVELURE

Les premières sorties de taches ont été observées la semaine dernière sur poirier en verger non traité. Le traitement conseillé dans notre précédent bulletin est à renouveler sans tarder. En cas de présence de taches il est conseillé d'utiliser un fongicide systémique (bénomyl - carbendazine - thiophanate méthyl) visant à les stériliser.

ACARIENS (P. Ulmi)

Les éclosions ont commencé. Dans les vergers où la présence d'oeufs d'hiver a été constatée, il convient d'intervenir dans le courant de la semaine prochaine. Il est nécessaire d'employer un acaricide spécifique ayant une bonne action sur les oeufs et les larves. Le traitement, réalisé en ayant soin de bien mouiller le végétal, sera renouvelé en cas de lessivage important (suivant la rémanence du produit utilisé).

Nous conseillons l'emploi d'un des produits suivants (tous reconnus "Non dangereux pour les abeilles") :

Matière active et dose/hl		Produits commerciaux	Produit actif sur : oeufs	larves	adultes	Observations
bromopropylate	50g/hl	Néoron	+	+	+	bonne persistance
cyhexatin	30g/hl	Plictran Mitacid		+	+	très rémanent
dicofol	50g/hl	Kelthane - Pulcar Sovifol	+	+	+	bonne persistance
fenbutatin oxyde	50g/hl	Torque		+	+	bonne persistance
tétrasul	40g/hl	Animert V 101	+	+		bonne pénétration foliaire

Remarques : L'utilisation répétée d'un même produit est déconseillée afin de ne pas favoriser l'apparition de souches résistantes.

P./327

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes: Directeur Gérant : P. JOURNET

PUCERONS - CHENILLES DEFOLIATRICES : Ceux-ci ont fait leur apparition dans les vergers. On n'interviendra qu'en cas de dégâts constatés (présence effective). Attention les pommiers sont en pleine floraison. Les abeilles jouant un rôle actif dans la pollinisation, il est impératif d'utiliser des insecticides "Non dangereux pour les abeilles" Voir le bulletin n° 110 du 14.4.78.

CEREALES

RHYNCHOSPORIOSE sur ORGE d'HIVER

La maladie a continué sa progression. En cas d'attaque très forte, un traitement peut encore se justifier au gonflement pour éviter les contaminations de l'épi. Ce traitement est beaucoup plus aléatoire que s'il avait été réalisé en cours de montaison, puisque le retour d'un temps chaud et sec bloquerait maintenant l'évolution du champignon.

ROUILLES sur BLES d'HIVER

Jusqu'à présent, la rouille brune ne s'est pas manifestée dans la région.

Par contre la rouille jaune attaque les variétés Contal et Lutin dans la région de Loudun (86). La surveillance doit être très attentive dans toute la région à l'égard de cette maladie très grave qui nécessite un traitement immédiat dès la découverte du premier foyer dans une parcelle. Les produits utilisables sont :

Bayleton 25 (0,5 Kg/Ha); Bayleton total (1 Kg/Ha); Calixine (0,75 l/ha);
Calixine M (5 Kg/ha); Saprol M (1,5 l + 2 Kg/ha) Rendor (2 l/ha).

Nous demandons que les foyers nous soient signalés dès leur apparition, afin de vérifier l'identification, et surtout afin de recenser les variétés sensibles, et les variétés résistantes.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE des SEMIS sur HARICOTS

Lorsque les conditions climatiques sont peu favorables à une levée rapide des semis de haricots, des larves (asticots) de la mouche des semis peuvent détruire ou endommager un fort pourcentage de plantules.

De tels dégâts peuvent être évités par un enrobage insecticide des graines. Aussi les semences qui n'auraient pas déjà été traitées contre cet insecte par le fournisseur devront l'être avant semis, avec l'un des produits suivants : diéthion (Hylémox poudre) ou trichloronate (Phytosol 20) utilisés à 500 g de spécialité par quintal de semence.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 9 Mai 1978 - Précédente Note : Bulletin N° 111 du 26 Avril 1978

N° du papier de presse : 535 AD.

STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES POITOU-CHARENTES

"La Fenêtre Nord" Rte de Vasles BIARD 86000 POITIERS

CONCOURS de DEPISTAGE des FOYERS PRIMAIRES 1978

Pour chacune des zones indiquées ci-dessous, une prime de 50 F. sera attribuée à la première personne qui nous adressera une feuille de vigne, une grappe de raisin ou une feuille de pomme de terre atteintes des maladies suivantes :

Mildiou de la vigne : (8 zones)

- Grande et Petite Champagnes
- Borderies
- Fins bois
- Bon bois
- Bois ordinaires en Charente
- Bois ordinaires en Charente-Maritime
- Haut-Poitou (de Doux à Beaumont)
- Nord Poitou (Thouarsais et Loudunais)

Black-rot de la vigne : (4 zones)

- Haut-Poitou (zone où la lutte est obligatoire)
- Autres communes de Vienne et Deux-Sèvres
- Charente
- Charente-Maritime

Mildiou de la Pomme de Terre : (2 zones)

- Vienne et Deux-Sèvres
- Charente et Charente-Maritime

EXPEDITION des ECHANTILLONS

Pour garder les échantillons frais, les expédier dans une feuille de papier de soie ou de journal (pour absorber l'humidité), et placer le tout dans un sac plastique pour la vigne. Par contre, pour la pomme de terre, ne pas utiliser de sac plastique.

Pour les Charentes : adresser les échantillons à
Service de la Protection des Végétaux
Rue de Bellefonds
16100 COGNAC

Pour être retenus au titre du concours, les échantillons devront obligatoirement être accompagnés des renseignements demandés ci-dessous.

A DETACHER

NOM et PRENOM ....

Adresse (Lieudit et Commune) ....

Adresse de la parcelle ....

Cépages ou variétés (P. de T.) ....

Situation de la feuille malade sur la souche (1ère, 2ème, 3ème, 4ème feuille, etc ...)....

Nombre de taches observées dans la parcelle ....

Situation de la parcelle (coteau, plaine) ....

Date de la découverte ....

Pour les CHARENTES : Adresser les échantillons à : Service de la Protection des Végétaux
69, rue de Bellefonds
16100 COGNAC

P 328